

AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ENTREPOSAGE

La récolte des arbres de Noël se déroule sur une période d'environ trois à cinq semaines. Au fil des jours, les arbres sont acheminés et rassemblés dans la cour d'entreposage en prévision du chargement et de l'expédition vers les lieux de vente.

La cour d'entreposage doit être aménagée pour favoriser la conservation de la fraîcheur des arbres et la rétention des aiguilles (voir [Conservation de la fraîcheur des arbres](#)). La chute des aiguilles est l'un des principaux critères limitant l'achat des arbres de Noël naturels par les consommateurs.

Localisation du site d'entreposage

Pour conserver l'humidité des arbres après la récolte et faciliter leur chargement, la localisation de la zone d'entreposage doit répondre aux conditions suivantes :

- Être à l'abri du soleil et du vent;
- Être accessible aux camions pour le transport.

De façon générale, les meilleurs résultats sont obtenus lorsque les arbres sont entreposés dans un endroit ombragé humide (de 85 à 95 % d'humidité relative) et à une température inférieure à 10 °C.

Protection contre le soleil et le vent

Les deux principales causes qui accélèrent le dessèchement sont l'exposition au vent et au soleil. Il existe deux types de protection pour réduire l'exposition des arbres récoltés aux conditions desséchantes : la protection naturelle et la protection artificielle.

Protection naturelle

La disposition des arbres en bordure d'un boisé, à l'abri du vent dominant, est la méthode la plus fréquente. Les arbres sont à la fois accessibles et protégés. Il est également possible de les disposer dans un boisé en créant assez d'espace pour faciliter la manutention des arbres lors de leur arrivée et de leur sortie. De cette façon, le niveau d'exposition des arbres au soleil et au vent est très faible. Il importe d'aménager le terrain afin de retirer les racines et les souches pour assurer la sécurité et l'efficacité des travailleurs. Le coût d'aménagement d'une cour misant sur une protection naturelle est moindre, en particulier lorsque les sapins sont disposés en bordure d'un boisé.



Protection naturelle en bordure d'un boisé



Protection naturelle dans un boisé

Protection artificielle

En l'absence d'un boisé à proximité des lieux de récolte, il est possible de construire des structures pour protéger les arbres. Les possibilités sont les suivantes :

- Une palissade en bois disposée perpendiculairement aux vents dominants et sur laquelle les arbres peuvent être appuyés;
- Une ombrière installée au-dessus des arbres entreposés. À noter que l'ombrière diminue l'exposition au soleil, mais ne protège pas du vent.



Protection artificielle avec une palissade en bois



Protection artificielle avec une ombrière

Accessibilité

La période de récolte est exigeante, surtout en matière de gestion du transport, car les camions se succèdent pour le chargement. La cour d'entreposage doit être suffisamment grande pour permettre aux véhicules de se déplacer sans complication. Le revêtement de la cour doit supporter la charge des camions tout en résistant aux variations des températures automnales. L'accumulation d'eau doit être évitée : il faut donc choisir un site où le sol est sec et où l'eau se draine rapidement.

Pour faciliter le chargement des camions et accélérer la cadence, un quai peut être aménagé dans la cour, de façon à ce que les travailleurs soient à la même hauteur que la plate-forme des véhicules.



Quai de chargement

Disposition des arbres dans la cour

Les arbres doivent être regroupés par catégorie dans la cour d'entreposage, afin de faciliter le chargement selon les commandes des acheteurs (voir [Classification des arbres](#)). Les catégories doivent être clairement identifiées dans la cour pour simplifier le travail des employés.

Pour tenir les arbres en position verticale, une structure doit être aménagée, que les arbres soient

protégés de façon naturelle ou artificielle. Le support est en général formé d'une planche à l'horizontale fixée sur des poteaux à la verticale. La position verticale est à privilégier, car elle permet d'éviter le brunissement des aiguilles grâce à une meilleure circulation de l'air, ce qui n'est pas le cas lorsque les arbres sont empilés au sol. Cette position permet aussi de prévenir l'introduction d'insectes et de terre sur le feuillage.



Structure de soutien des arbres

Il est aussi nécessaire de prévoir l'aménagement d'un couvre-sol, en gravier ou en copeaux de bois, pour limiter le contact des troncs avec le sol. La présence de terre sur les arbres peut complexifier leur exportation en raison des règles phytosanitaires de certains pays. Cette précaution s'applique également à la semi-remorque qui doit avoir un plancher étanche pour protéger les arbres des éclaboussures de sol.

En fonction du pays d'exportation, plusieurs des bonnes pratiques énumérées deviennent des exigences auxquelles il faut se conformer. Il est important de consulter l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour plus d'information.

[Retour vers la table des matières](#)

Références

- Agence canadienne d'inspection des aliments. (2017). Exportation des végétaux. Repéré à <http://www.inspection.gc.ca/vegetaux/exportations/fra/1299164931224/1299165527958>
- Réseau d'avertissements phytosanitaires. (2018). Renseignements utiles concernant les exigences phytosanitaires sur l'exportation d'arbres et de couronnes de Noël, de sapins et de pins. Repéré à https://www.agrireseau.net/documents/Document_101045.pdf

Rédaction et collaboration

Auteure

Dominique Choquette, agronome, MAPAQ

Révision technique

André Pettigrew, agronome, consultant

Christian Lacroix, agronome, MAPAQ

Emilie Turcotte-Côté, agronome, Club
agroenvironnemental de l'Estrie

Jacinthe Drouin, agronome, Fertior

Édition et mise en page

Amélie Labonté, stagiaire en communication, MAPAQ

Christiane Bessette, conseillère en communication,
MAPAQ

Emma Archambault, stagiaire en communication,
MAPAQ

Frédérique Auclair, stagiaire en communication,
MAPAQ

Julie Marcoux, technologue agricole, MAPAQ

Photographie

Dominique Choquette, agronome, MAPAQ

Emilie Turcotte-Côté, agronome, Club
agroenvironnemental de l'Estrie

Ce projet a été réalisé grâce au soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en vertu de l'entente Canada-Québec Cultivons l'avenir 2.